

Retour sur la Conférence consacrée au Japon

Commission Internationale – Commission des Managers de la fonction juridique – Cabinet Cotty

Le Jeudi 22 Mars 2007, la Commission Internationale et la Commission des Managers de la fonction juridique, conjointement avec le Cabinet Cotty ont organisé une conférence consacrée au Japon.

Cette dernière s'est tenue à Paris à la Maison de la Recherche.

Son thème portait sur les « Opérations au Japon : aspects juridiques, économiques et culturels ».

D'emblée, les intervenants ont mis en lumière les deux visages du Japon : celui d'un pays de haute technologie au capitalisme avancé et celui d'une nation encore en transit entre la féodalité et la modernité.

Deuxième puissance économique du monde, le Japon est, d'une part, un pays novateur et inventeur, qui aujourd'hui intensifie ses échanges commerciaux en Asie et investit massivement dans la robotique.

Il est, d'autre part, une terre de pensées très anciennes et de traditions immémoriales, celle des kamis, ces divinités shintoïstes à la nature à peine définie rendant sacrée chaque parcelle de vie, celle du bouddhisme Zen qui est aujourd'hui un refuge pour les japonais déçus par le cynisme de la société moderne, celle du Giri, code du comportement social, qui trouve sa source dans le monde médiéval des samourais et qui joue un rôle si essentiel dans les relations interpersonnelles.

Ce pays contrasté, comme l'ont expliqué avec compétence Maîtres Laurent Dubois et Fabrice Marchisio, a su, ces dernières années, moderniser son droit des sociétés dans un souci de transparence et de simplification, renforcer son droit de la concurrence et la protection des droits de Propriété Intellectuelle, réformer son droit du travail et son système de retraite, améliorer en matière de sécurité sociale et de fiscalité ses conventions bilatérales avec la France.

Le Japon moderne restant viscéralement attaché à son passé culturel et à ses coutumes, gages de son équilibre collectif, les étrangers non préparés à son mode de pensée se heurtent souvent à des difficultés de compréhension.

Il y a, en effet, un modus operandi, tant culturel que technique, qu'il convient de connaître pour être efficace au Japon : les conférenciers se sont attachés à en donner un aperçu à leur auditoire en se référant à plusieurs situations juridiques répondant aux besoins usuels des entreprises françaises exportatrices.

Cette conférence s'est avérée riche en informations diverses à propos d'un pays qui souvent reste mystérieux à un esprit occidental non initié à sa culture.

Elle a manifestement retenu l'attention de l'assistance tant son intérêt était tangible.

Elle s'est achevée autour d'un buffet agréable à déguster où les convives ont pu échanger leurs impressions et réflexions au sujet de cette nation dont la contrée est désignée par la mythologie nippone comme l' « île d'écume terrestre ».

Que tous ceux et celles qui ont concouru à l'organisation et à l'animation de cette soirée si réussie soient remerciés.

Didier CELERIER Président de la Commission Internationale